

## Avis d'appel à candidatures pour une occupation temporaire du domaine public portuaire

<u>Autorité concédante du Port de Plaisance</u>	<u>Gestionnaire</u>
La Commune de Leucate	Régie Municipale du Port 600 quai du pla de l'entrée 11370 Port Leucate

La Commune de Leucate (11) dispose de 2 lots situés sur le domaine portuaire de PORT LEUCATE qu'elle souhaite mettre à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révoquant du public, conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

**Le mode de passation est le suivant :** procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

### *Descriptif de l'avis d'appel à candidatures*

#### ***ARTICLE 1 : OBJET***

Dans le cadre de la diversification des activités, souhaitée par la commune, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire est relancée pour y maintenir des activités de location de jets-skis à moteur (avec ou sans permis).

#### ***ARTICLE 2 : DURÉE***

La durée prévue pour cette amodiation ne pourra être supérieure à 6 ans, **et prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.** Le candidat à cette occupation fera une proposition de durée répondant à cette durée maximum, en la justifiant par ses investissements financiers et environnementaux.

#### ***ARTICLE 3 : REDEVANCE***

La redevance est fixée à **minima** suivant les lots décrits ci-dessous. Les candidats peuvent faire des propositions supérieures au montant minimal publié.

Le règlement s'effectuera en 1 fois à la signature du contrat pour la totalité de l'année 2023, puis par prélèvement automatique mensuel ou trimestriel à compter du 1/01/2024.

## **ARTICLE3 : DESCRIPTION DU LOT**

### **3.1 LOT : Espace d'accueil 1**

- Secteur de l'avant-port (parking de la jetée – 11370 PORT-LEUCATE) : Le Port amodie à titre précaire et révocable une surface d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> au sol et de 100 m<sup>2</sup> à l'eau. L'emprise sur la partie maritime se limite à l'accueil d'une embarcation ainsi que de 10 Véhicules Nautiques à Moteur maximum. Les installations devront être mises en place à partir du 1<sup>er</sup> avril (année N) et devront être démontées à l'issue de la saison au plus tard le 30 octobre de l'année en cours.

Les activités autorisées seront :

- Location de véhicules nautiques à moteur en initiation et randonnées (avec et sans permis) ;
- Bouées tractées par un navire adapté, flyboard, paddle ;
- Vente d'accessoires liés aux prestations proposées par la location des scooters des mers ;
- Vente de boissons à emporter ;

Toutes les activités se feront en mer uniquement et au-delà de la zone des 300 mètres du rivage.

Redevance minimale : 5 800€ TTC/an + 5% du Chiffre d'Affaire TTC / an plafonné à 10 000€ TTC / an.

### **3.2 LOT : Espace d'accueil 2**

- Secteur de l'avant-port (parking de la jetée- mise à l'eau – 11370 PORT-LEUCATE) : Le Port amodie à titre précaire et révocable une surface d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> au sol et de 100 m<sup>2</sup> à l'eau. L'emprise sur la partie maritime se limite à l'accueil de 2 embarcations ainsi que de 20 Véhicules Nautiques à Moteur maximum. Les installations devront être mises en place à partir du 1<sup>er</sup> avril (année N) et devront être démontées à l'issue de la saison au plus tard le 30 octobre de l'année en cours.

Les activités autorisées seront :

- Location de véhicules nautiques à moteur en initiation et randonnées (avec et sans permis) ;
- Bouées tractées par un navire adapté, flyboard ; hoverboard ; flyfish ;
- Vente d'accessoires liés aux prestations proposées par la location des scooters des mers ;
- Vente de boissons à emporter et petite restauration ;
- Location de transats, parasols et paddle ;
- Parachute ascensionnel ;
- Gardiennage de jets-skis

Toutes les activités se feront en mer uniquement et au-delà de la zone des 300 mètres du rivage.

Redevance minimale : 5 800€ TTC/an + 5% du Chiffre d'Affaire TTC / an plafonné à 10 000€ TTC / an.



## ***ARTICLE 4 : PROCÉDURE***

### **Publicité :**

Le présent avis est publié :

- Sur le site internet du port et de la Mairie de Leucate.

### **Visite :**

Une visite sur place est possible mais non obligatoire.

### **Conditions d'occupation :**

- Le lot est mis à disposition en l'état : tous les aménagements seront à la charge de l'occupant. La structure préfabriquée devra être légère, démontable et traitée contre le feu. Les matériaux à privilégier sont le bois.
- Les navires devront être impérativement immatriculés au nom de la personne morale qui candidate et assurés.
- Les candidats qui ont précédemment bénéficié d'une AOT devront être à jour de leur redevance.

### **Contenu du dossier de candidature :**

Les candidats intéressés devront présenter un dossier composé des pièces suivantes :

- Lettre de candidature ;
- Leurs coordonnées complètes ;
- La période d'activité envisagée ;
- Extrait K-bis de la société ou statuts si société en cours de création ;
- L'activité qu'ils souhaitent exercer,
- Leurs expériences professionnelles, diplômes et agréments en lien avec l'activité souhaitée, etc...
- Les aménagements et investissements qu'ils entendent réaliser (photos, description des installations, etc...),
- Le plan de financement,
- Les caractéristiques techniques des navires utilisés (acte de francisation, carte de navigation, etc...),
- Et tous les renseignements et précisions que les candidats jugeront nécessaires à l'examen de leur dossier.

### **Sélection :**

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

- Expérience professionnelle dans le domaine (expérience et/ou diplômes...) ;
- Objectif environnementale : être force de proposition pour diminuer l'empreinte carbone ; une stratégie de développement durable sera jugée ;
- Offre proposées : prestations, tarifs, horaires, cohérence du projet... ;
- Volet financier : viabilité économique du projet, garantie financière du candidat ;
- Durée de la période d'activité envisagée ;
- Qualité du projet en matière de développement touristique, impact paysager ;
- Prévisionnel du plan d'investissement et capacité financière ;
- Qualités professionnelles du candidat au regard de l'activité qu'il souhaite exercer.

### Remise des offres :

Les candidats adresseront leur proposition par voie postale ou la déposeront en main propre contre signature à l'adresse suivante :

#### **Capitainerie du port de Leucate**

600 quai du pla de l'entrée  
11370 Port Leucate

Les documents papier devront être remis en double exemplaire sous enveloppe fermée portant la mention *« Candidature pour occupation du domaine public portuaire. Ne pas ouvrir par le service courrier »*

### Date limite de remise :

**La date limite de réception des offres est fixée au 16 décembre 2022 – 14h** (cachet de la poste faisant foi).

### Contact :

Pour toute question éventuelle, les candidats peuvent s'adresser à Mme Carine JOUANAUD, Directrice du Port au 04.68.40.91.24